



Limoux, le 21 juin 2017

De : Pierre BARDIES
Président de la CLE
du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude

À Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Aude
52 rue Jean Bringer
11 000 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : demande d'enquête publique pour le SAGE de la Haute Vallée de l'Aude

Monsieur le Préfet,

Le périmètre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'Aude** a été délimité par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2001. Depuis 2007, le SAGE est en cours d'écriture. Le 14 novembre 2016, la Commission Locale de l'Eau se réunissait pour valider une première fois le projet de SAGE.

Suite à cette CLE, la phase de consultation a été lancée le 14 décembre 2016 à destination de l'ensemble des structures visées par l'article L212-6 du Code de l'Environnement. Le délai de réponse étant de 4 mois, celles-ci devaient nous parvenir avant le 14 avril 2017. Vous trouverez en pièces jointes, l'ensemble des avis dont j'ai pu avoir connaissance.

Suite à ces contributions, la **CLE du 18 mai 2017** a amendé le projet de SAGE et m'a autorisé à lancer la phase d'enquête publique.

En effet, le SAGE est soumis à enquête publique du fait de l'application de la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. C'est pourquoi, au titre de l'article R.212-40 et R.123-3 III du code de l'environnement, la CLE doit solliciter le Préfet coordonnateur du SAGE pour l'ouverture de l'enquête publique.

Je sollicite donc vos services pour saisir le tribunal administratif qui doit désigner un commissaire enquêteur et pour déterminer les conditions de l'enquête publique. Le début de la procédure, en effet, est programmé pour l'été 2017.

Secrétariat Administratif de la CLE : S.A.G.E de la Haute Vallée de l'Aude
Z.A du Razès - rue de la Malepère 11300 LIMOUX
Tél.04 68 31 42 41

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'Aude

Vous trouverez ci-joint 3 exemplaires papier et une version informatique des éléments ci-dessous

- Le projet de PAGD, de règlement et d'atlas cartographique,
- Le rapport environnemental (avec le résumé non technique)
- Le rapport « recueil des avis » regroupant les textes régissant l'enquête publique et les avis recueillis lors de la phase de consultation (y compris l'avis de l'autorité environnementale).

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président de la CLE
du SAGE HVA,**

Pierre BARDIES